



COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis Municipal N° 03 / 2025 - 2026, concernant un crédit d'étude de CHF 170'000.- TTC en vue de la restauration intérieure et extérieure de l'église située sur la parcelle n°120 à Vich.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N° 03 / 2025 - 2026 relatif au sujet ci-dessus.

Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 24 septembre dernier. Nous tenons à remercier la Municipalité pour sa disponibilité, les explications fournies et les réponses précises apportées.

Il est clair pour la Commission que la restauration de l'église devient de plus en plus urgente. Les nombreux problèmes énumérés dans le préavis, tels que les fuites dans la toiture, l'humidité omniprésente ou encore le chauffage inadapté et coûteux, en sont la preuve indubitable. Tant que cette restauration ne sera pas effectuée, des coûts énergétiques très importants continueront d'impacter lourdement les finances de la commune.

Si l'exécution de cette restauration est acceptée, la Municipalité en sera le maître d'ouvrage. Il est à noter que le projet est également conditionné à un engagement de la commune de Coinsins pour le financement de 50% des coûts. A ce propos, la Municipalité de Coinsins s'est montrée favorable à soutenir ce projet et soumet également un préavis en ce sens à son Conseil Général (lors de sa session d'automne).

Nous tenons à souligner que l'église de Vich fait partie du patrimoine historique de notre commune et qu'elle symbolise notre village. Il faut aussi comprendre que cette rénovation sera de toute manière obligatoire à terme, et que le Département du Patrimoine et des bâtiments historiques nous contraindra, avec la commune de Coinsins, d'effectuer ces travaux.

La Municipalité nous a confirmé que le bâtiment ainsi que la place autour de l'église conserveraient leur apparence générale. Le bureau d'architectes retenu a été sélectionné sur la base d'un appel d'offres sur invitation et est spécialisé dans la restauration de ce type de bâtiment. L'estimation de 2 millions de CHF a été établie sur la base d'une analyse détaillée fournie par le bureau d'architectes, qui va au-delà des points essentiels et indispensables à la restauration demandés par la Municipalité. Nous relevons aussi que plus ces travaux sont retardés, plus les coûts de rénovation risquent de grimper en raison de la nature des problèmes rencontrés. En ce qui concerne le financement du crédit d'étude, la part de la commune devrait être couverte par le ménage communal mais pourrait être couverte par un emprunt si cela s'avère nécessaire.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil d'accepter le préavis No. 03 / 2025 -2026 tel que présenté.

Pour la Commission des Finances,


Mark Tritten


Marcel Biedermann


Marcel Miesen


André Jaquet


Michel Peiris

Vich, le 28 septembre 2025